

COMMANDE CLIENT N° CC_000824

DATE	CLIENT	PAGE
24/03/2026	MASY46000000	Page 1 / 1

Téléphone : 05 65 45 05 22
 Email : contact@bache-toile.fr
 Web : www.bache-toile.fr
 Zone d'activités de la GLÈBE
 Rue de la Jachère Fleurie 12200 LA ROUQUETTE

M. MASY
RANNAUD

N/Id CEE
 V/Id CEE

46160 LARNAGOL

Notre ref : CC000824

Ref Chantier :

REFERENCE	DESIGNATION	P. U.	QTE	Montant HT
	Commande du 23/03/2026 suite à l'OFR002967			
NOM-BASSIN-PVC	GEOMEMBRANE PVC NOIR 1mm AVEC GEOTEXTILE DE PROTECTION VOLUME DU BASSIN : 733 M³ TOTAL --- 602 M³ UTILE Revanche de 0.50 Géomembrane PVC 1.00 mm NOIR UV NON ASQUAL - Dimensions DÉVELOPPÉ : 24.22 × 24.22 - DIMENSIONS BASSIN OUVERTURE : - Longueur : 18.90 - Largeur : 18.90 FOND : - Longueur : 13.30 - Largeur : 13.30 - Profondeur : 2.80 M - Talus : 45 ° - Ancrage : 1,50 M par côté GÉOTEXTILE Non asqual en un seul morceau : 300g/M² - Longueur : 24.22 - largeur : 24.22	6 930,10	1,00	6 930,10
NOM-DRAINAGE-B	DRAINAGE POUR BASSIN - Event : 2 - Drain : 40ML (Permet d'éliminer les potentiel gaz naturel dissimuler dans le sol sous la géomembrane Le terrassier doit prévoir de son coté un drain de fond de fosse pour éliminer l'eau d'infiltration sous la géomembrane -----NON POSÉ -----	426,88	1,00	426,88

NOS REF BANCAIRES CE : 13135 00080 08007618364 01

IBAN FR : 7613135000800800761836401

BIC : CEPARPP313

CONDITIONS DE REGLEMENT

N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE
1		Virement bancaire	24/03/26
2	4 414,19	Virement bancaire	24/03/26
3			

BASES HT	% TVA	MT TVA
1 7 356,98	20,00%	1 471,40

TOTAL H.T.	7 356,98
ESCOMPTE 0,00%	
TOTAL TVA	1 471,40
ACOMPTE :	4 414,19
TOTAL TTC	8 828,38
PORT Exo.	0,00

Acompte 50% à la commande
 Solde à l'expédition

NET A PAYER : 4 414,19 EUR

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980.

Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de CONCEPTION BÂCHE & TOILE

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

SS : Mas de Rousset Capital de 1000 € - SIRET 890769870 00019 - TVA Intra : FR71890769870

